

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-13913/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour l'exercice 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°2909

57004

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Identifiée comme une filière stratégique majeure dans l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adopté le 30 juin 2022, le numérique est reconnu comme un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires.

Les technologies digitales bouleversent le quotidien des citoyens et font désormais partie prenante des usages de tous. Le soutien au développement de projets numériques au bénéfice des associations, des entrepreneurs et des citoyens fait partie de la stratégie de soutien aux filières d'excellence et participe à la dynamique French Tech dans laquelle la Métropole s'est engagée.

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 49 000 emplois et de 8 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 9 milliards d'Euros, constitue à ce titre un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique.

Filière d'excellence, le numérique se compose de sphères hétérogènes représentant autant d'approches complémentaires, qui dynamisent une vraie dynamique de fond et d'intelligence collective dans un écosystème en pleine expansion. Le territoire métropolitain est un des premiers hubs numériques mondiaux, notamment grâce à des infrastructures à la pointe de l'innovation (15 câbles sous-marins, plus de 160 opérateurs télécoms...). Au-delà de ces infrastructures, un écosystème d'acteurs (accélérateurs, incubateurs, pôles de compétitivité...) porte un ensemble de services numériques à forte valeur ajoutée et dynamisent, chacun à leur manière, un écosystème qui se densifie.

Créé en 2003 sous la forme associative, Medinsoft est l'un des principaux réseaux de professionnels de l'industrie numérique sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La structure compte 166 adhérents à qui elle propose des actions de veille technologique, accès marché, mise en réseau entre startups, TPE, PME, grands comptes et collectivités. Medinsoft produit également des outils (livres blancs, fiches, outils numériques...) et organise des événements et des actions de communication annuels au service de ses membres contribuant au développement et à la densification de la filière numérique du territoire. Les objectifs généraux de l'association Medinsoft sont les suivants:

- Accompagner la croissance des entreprises du numérique, fédérer la filière.
- Aider, accélérer les TPE, PME, Startups dans leur transformation digitale.
- Développer les filières du numérique dans les secteurs de l'innovation.
- Animer la filière au travers de commissions thématiques.
- Mettre en place des outils au service de l'emploi, la formation, l'insertion et l'inclusion sociale.
- Faciliter l'accès au financement pour les entreprises innovantes.

En 2021, malgré la situation sanitaire, l'association a su maintenir un niveau d'activités plus que satisfaisant en basculant sur des rendez-vous et des événements hybrides, principalement organisés autour des travaux de ses 14 commissions thématiques et de webinars thématiques.

En 2022, l'association a renforcé ses actions autour des 14 commissions thématiques soutenues d'actions spécifiques. Parmi ces actions, on note Medinjob sur la thématique de l'emploi, FID2022 sur la thématique du financement ou encore le Grand Opening sur la dynamisation du réseau French Tech qui a réuni plus de 1300 personnes pour une soirée d'exception à l'usine Saint Louis

Sucre à Marseille. Sur l'ensemble du calendrier 2022, une pluralité de thématiques est explorée parmi lesquelles se retrouvent l'Intelligence Artificielle, la cyber sécurité, les smart building, le financement, l'académie de la croissance, le crypto, la sensibilisation aux transitions, l'inclusion par le digital, la formation... Medinsoft a également développé sa stratégie de partenariats, représentant un des facteurs clés de succès de son action. Avec 7 nouveaux partenariats, le réseau s'est densifié et compte à fin 2022 26 partenariats effectifs. Parmi les nouveaux partenaires, on note Ri7, Le Wagon, SIMPLON, GAAN, ou APEX. Parmi les partenariats historiques de Medinsoft, on peut citer Marseille Innovation, Les Mines de Gardanne, Pole Emploi, Team Henri Fabre ou Telecom Valley.

Pour 2023, Medinsoft prévoit de poursuivre et renforcer son action sur l'animation et le développement de la filière numérique, mais annonce surtout un positionnement stratégique nouveau : l'accompagnement de l'innovation ne sera plus majoritairement axé sur la transition numérique mais bien sur les 3 transitions majeures qu'elle identifie : innovation technologique, environnementale et sociétale.

L'ambition de ce nouveau positionnement sera de placer Medinsoft comme l'acteur incontournable de la transformation digitale, environnementale et sociétale en région Sud. Pour cela, Medinsoft prévoit de lancer une grande campagne de recrutement de nouveaux adhérents et de nouveaux partenariats. Parmi les partenariats en cours ou projetés, on compte une vingtaine de nouvelles structures hétérogènes. Enfin, l'association souhaite amplifier son action de représentation de l'ensemble des filières digitales du territoire et la sensibilisation des acteurs du numérique aux sujets prioritaires pour notre territoire (inclusion sociale, emploi, formation, innovation, environnement). Pour appuyer cette stratégie de repositionnement et l'inscrire instantanément dans les perceptions des publics-cibles, Medinsoft propose de transférer son siège au sein d'un des équipements les plus emblématiques de l'innovation du territoire. Positionné en proximité directe de la technopole de l'Arbois et dont l'ambition est internationale, les opportunités qu'apporteraient ce repositionnement en termes d'animations, de business et d'événements à impact profiteraient largement d'un positionnement dans un lieu d'une telle envergure.

En outre, le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain. Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire. Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- Contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat).
- Assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Medinsoft.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association MedInSoft une subvention d'un montant de 75 000 euros, représentant 14,53% du budget prévisionnel de 516 000 euros TTC (hors contribution volontaire). Ce soutien financier est pris en charge intégralement sur le Budget Métropolitain Centralisé.

Ce dossier de demande de subvention est référencé sur la plateforme MGDIS, sous le n°2909.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le fonctionnement de l'Association « Medinsoft ».
- La volonté de la Métropole de soutenir la dynamisation des écosystèmes de ses filières d'excellence et l'accompagnement de ses transitions.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Medinsoft d'un montant de 75 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Medinsoft ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au le budget principal métropolitain 2023: en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 67 – nature 65748 – sous-politique B370 (75 000 euros).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER